Mandement [concerning the plague at Marseilles] / [Henri François Xavier de Belsunce de Castelmorón].

Contributors

Belsunce de Castelmoron, Henri-François-Xavier de, 1671-1755

Publication/Creation

[Nîmes?]: [publisher not identified], [1720]

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/bfq4meuc

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.





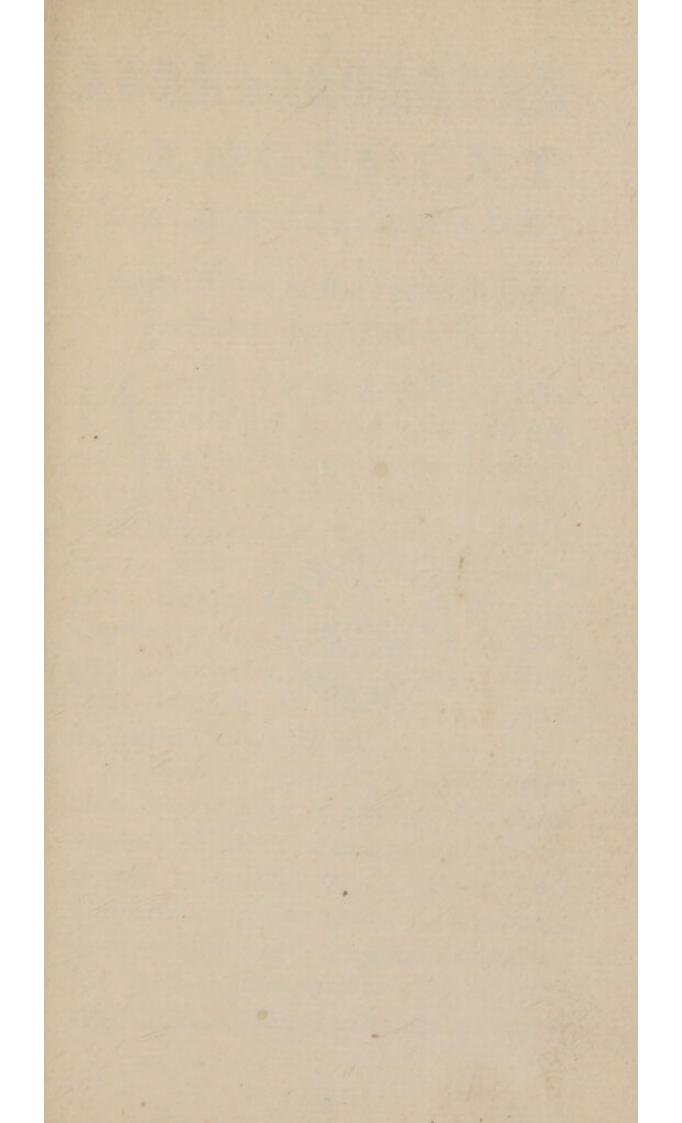














MANDEMENT

DEMONSEIGNEUR

l'Illustrissime & Réverendissime Evêque de Marseille.

DE CASTELMORON par la Providence Di ine & la grace du faint Si ge Apostolique Evêque de Misseille, Abbé de N. Dame de Chimbon, Conseiller du Roy en tous ses Conseils; au Clergé Seculier & Regulier à tous les Fidéles de nôtre Diocése, Salur & Bénédiction en Nôtre Seigneur Jesus. Christ.

Malheur à vous & à nous, mes tres hers Freres si tout ce que nous voyons si tout ce que nous éprouvons depuis long tems de la colere d'un Dieu vengeur du crime, n'est pas en core capable dans ces jours de monta-lité de nous faire rentrer en nous même, de nous faire repasser dans l'amer,



kalte tous nos efforts pour tacher par noire prempte pénitence d'échaper au glaive de l'Ange Destruct ur, sans entrer dans le détail de tant de maisons désolées par la peste & la faim, où l'on ne voyoit que des morts & des monrans, où l'on n'entend que des gemillemens & des cris ou des cadavres que l'on n'avoit pû faire enlever, pourissans auprés de ceux qui n'étoient pas encore morts, souvent le même lit étoit pour ces malheureux un suplice plus dur que la mort elie meme ; fans parler de toutes les horreurs qui n'ont pas été publiques : de quelques spectacles affreux vous & nous pendant plus de quatre mois n'avons-nous pas été & sommesnous pas encore les tristes témoins! Pourrons-nous jamais, mes tres-chers Freres nous en souvenir lans fremir! & les siecles futurs pourront-ils y ajoutes foy? Nous avous vû tout à la fois toutes les ruës de cette vaste Ville bordées de morts à demi pourris, si remplie des hardes & de meubles pestiferez jettez par les fenêtres, que nous ne içavions où mettre les pieds : toutes les places publiques, toutes les Portes

Aij

des Eglises traverteet de cadavees end taffer & en plus d'un endroit mangez par lei chiens, sans qu'il sur possible de leur procuser aucon secours. Nous avons vi une infinité de Ma ades êue un objet d'horreur & de ffroy pour les personnes mêmera qui la nature devois inspirer les sentimens les plus sendres, abandonnez de tout ce qu'il y avoit de plus proches, jettez lehumainement hors de leur p opre maison, placez sana lecours dans les suës pasmi les morts, dont la tue & la puanteur étoient intolerables; combien de fois dans rôis amere douleur, avons nons vu ces Moribonds tendre vers nous leurs mains tremb'autes, pour nous témoigner leur joye de nous revoir encore une fois avant que de mourir, & nous démander avec larmes & dans tou: les lentimens que la foy, la pénitence, la resignation la plus parfaite doivent inf. piter notte Bened ction & l'Absolution de leurs pechez ! Combien de fois sussi n'avons tous pre cû le sensible nig et den voir quasi expirer faute de lecours. Nous avons vû les Maris trais ner eux-mêmes hors de leurs mailons

mes chers Freres, c'est par le débord dement de pos crimes que nous avons merité cette effasion de vale de la colere de Dieu; l'impieré, l'irreligion, l'usure, le luxe se multiplioient parm i vous, la Loy du Seigneur n'y étoit plus connuë, la sainteté des Dimanches & des Fêres prophanée, les jeunes ordonnées par l'eglise violez avec une licence scandaleule, la voix du Pasteut & de l'Eglise, meprisée avec orge uil par des enfans rebelles qui s'étoient temeraisement érigez en Arbitres ou en Juges de leur foy. Les Temples augustes du Dien vivant devenus des lieux de rendez-vous, de conversations, d'amufemens & fouvent même dans le cems du divin Sacrifice, le Saint des Saints personnellement outragé dans le Saint Sacrement par mille irreverences & par une infinité de Communions indignes & facrileges, fans que tant de differences calamitez dont il pous a afflige peu à peu depuis quelques anpées ayent pû faire reformer en riem une conduite auffi criminelle, comme si les Pecheurs de nos jours avoiens follement entrepris de provoquer Dien julques dans sa colere. Si nousen relsentons donc sujourd'buy les plus fen flus effets, si nous éprouvons combien il est terrible de tomber entre les mains d'un Dieu en courroux; fi nous avons le malheur de servir d'exemple à no: Voisias & à coutes les Nations. n'en cherchons pas la cause hors de mon: envelopez dans les ombres de la mort, voyons en les approches avec somission benisons la main qui nous frape, adoron fant murmure l'origine de la justice de les J gemens, sous le secours qui nous peut venir de la pare des blon mes est sain en inmile; nous me lavons à qui donc dans des ci con-Mances aussi terribles que celles ou mont non tronvons avoit recen s pour appailer la colere du Seigneur & obienit une guerison que no us ne devens attendre que de iny seul. fice n'eft au Divin Sanveur de nos ames, qui il toujours prest à rous écouser. Il peut faire celler les tribulations sous le poid desquelles nous gemissons; sa bonté en mille fois plus grande que soire malice; il ne veut point la mott du Pecheur, mais la conversion & la vies

& dans les tuës les corps de leurs Femmes, les Femmes ceux de leurs maris, les Peres ceux de leurs enfans ; & les enfans ceux de leurs Peres. Nous avons vu les Corps de quelques Riches du siecle envelopés d'un simple drap. mê és & confondus avec ceux des plus pauvres & des p'us méprisables en apparence, jettez comm'eux dans les vis & infames tombereaux & trainez aveceux à une sepulture prophane hors de l'enceinte de nos muis, Dieu l'ordonnant ait si pout faire conneître aux hommes la vanité & le néant des til chesses de la terre & des honeurs après lesquels ils coutent avec si pen de rétenue. Nous avons vu des Fideles & infarigables Ministres du Seigneur, être enlevez du milieu de pous, dans le tems que leur zele & leur charité heroique paroissoient être le plus ne cessaire pour le secours & la consolation du Pafteur & pour le salut du Troupeau consterné, Marseille, cette Ville fi florissante, si imperbe, & fi peoplée cette Ville si cherie done vous aimiez à faire remaiquer & ada... mirer aux Etrangers les differentes

beautez, dont vous ventlez si souvent la singularité du Terroir; cette Ville dont le commerce s'étendoit d'un bous de l'Univers à l'autre, ou toutes les Nations, même les plus barbares & les plus reculées, venoient abordes chaque jour : Marseille est tout à coup abaine, denuée de tont secours, abandonnée de la p ûpart de ses propies Citoyens, qui autoient fu qui autoient dû à l'ex mple de leur pere secourie leur partie & soulager la misere des Pauvier dans une si prestante necessie; cette Ville enfin dans les ruë de laquelle il y a peu de tems qu'on avoit de la peine à passer par l'influence extraordinaire de peuple qu'elle contemoir est aujourd huy livrée à la solitude an sience, à l'indigence, à la mort: toute la France, toute l'Europe en en garde & est armée contre les infortenez Habitans, devenus odieux au tefte des mortels, & avec lesquels on ne craint rien tant à present que d'avoir que que lorre de commerce : ô quel changement! le Seignenr St-il jamais éclater la vengeance d'une maniere plus terrible. N'en doutons pas

Picsteinez donc à les pieds imp'orons la militation de & tachons par pouce fincere & pompi repentit de toucher de comp thon pour neus lon Coeur adozable qui a zime les hommes même ingratt & Pecheurs, jusqu'à s'épuiler. & consommer pour leur témoigner son amour; si nous nous adressons à luy avec des cœuts veritablement contrits & humiliez attendons que dans ce Dieu fait Homme, source inéquisable de toutes les graces nous tronverons un temede prompt à tous sos maux, & la fin de po: ma heurs. C'est à son nom que nons devons prier fi nous voulons obtenir l'effet de nos de mandes en fon nom & par la force & la veriu de son nom s'operent les plus grands prodiges. A ces Canles en vue d'apailer la jufte. coleie de Dien & de faire cester les redoutables fleaux qui desolent un Troupcau qui nous fut toujours ficher, pour faire honorer J C. dans le S. Sacrement . pour reparei les outrages qui lui ont été faits par les sactileges Como munions & les irreverences qu'il sontfre par les Fideles commis à nos soines Enfin en reparation de tous les crimes

qui ont attité sur nous la vengeauce du Ciel, nous avons établi & établissons dans tout notre Diocése la Fête du sacré Coeur de Jelus qui sera desormais. celebiée tous les ans le premier Vendredi qui suit immediatement l'Octave du S. Sacrement, jour auquel elle eft déja fixée dans plusieurs Diocéses de ce Royaume, & nous en faisons une Fête d'obligation que nous voulons être sêiée dans tout potre Diocése, permettant que ce jour là le S. Sacrement soit exposé tous les ans en toutes les Eglises des Paroisses de cette Ville & du reste de notre Diocese dans toutes celles du quartier du Terroir de Marseille, comm'aussi dans toutes celles des Communautez seculieres & regulieres de nôtre Diocéle, nous relervant cependant à l'égatd des Communautez d'en donner la permission par écrit selon l'usage: Nous ordonnous pareillement que détormais la Fête du S. Nom de Jesus soit celebrée & fê ée également dans tout potre Dlocèse le 14 de Janvier avec les mêmes solem-Bitez que celle du Cœur de Jesus avec l'exposition du S. Sacrement, voulant

que l'Office propre composé pour ceux des Fêtes & que nous ferons inceffamment imprimer, soit double de seconde Classe dans notre Diocése & récité par ious ceux qui sont obligez à l'Ofe fice divin, & que l'on y dile pareillement la Messe propre de l'un & l'autre Fête Nous exhortons tous les Chapitres, Curez, Vicaires, Superieurs & Superieures des Communantez de no. tre Diocele d'entrer dans nos vuës & dans l'esprit qui nous a fait établir ces deux nouvelles Fêter & de les celebrer avec le plus de solemaire qui leur sera possible à quoy si le Seigneur par fa misericorde continuë de nous preserver du danger où nous sommes exposez, nous contribuétons de notte pouvoir. Enjoignous à tous Carez & Vicaires, de faire connoître à leurs paroissiens de quelle utilité est pour eux une Devotion aussi solide & aussi agreable à Dien que celle du lacié Cœur & celle du saint Nom de Jesus puisqu'honotet le Cœur & le Nom de Jelus, c'est honorer la Personne même de l'adorable Sauveur de nos ames auquel noni consacioni en ce jour nôite Diotant chaque l'idele de confactet entierement son cœut à celui de Jesus.

Heureux & mille fois heurenx les Peup'er qui pa. leut attachement in. violable à l'Ancienne & Szinte Do. Crine par leur humble & parfaite soumillion à toutes les Décisions de l'Eglile, Epaule de J. C. par la regularité de leur vie setont tronvez selon le Cour de Jelus, & dont les coms les sont écrits dans ce Cour adorable. Il fera leur guide en ce monde leur confolacion & leur azile dans les persects tions, leur Défenseur contre les Portes "de l'Enfer, & leur nom ne sera jamais efficé du Livre de vie. Et lera noire present Mandement envoyé & affi he par tout où betoin lera lû pub ié aux Prônes des Meffes de Paroilles le p û. tot qu'il fera poffible & les deux Dimanches de l'année prochaine qui piécederont les deux Fêres que nous venone d'établir Donné à Marseille le 22. Octobre mil lept cent vingt.

HENRY, Evêque de Marseille.

Par Monseigneur

VIOLET, Secretaire,



